

2024 DEVE 13 Dénomination "Allée des Rochambelles" attribuée à une des allées du square Claude-Nicolas Ledoux (14<sup>e</sup>)

Le Conseil  
de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « Allée des Rochambelles » à une allée du square Claude Nicolas Ledoux située 10, Place Denfert Rochereau (14<sup>e</sup>) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis de la Commission de Dénomination en date du 31 Janvier 2024 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE au nom de la 2<sup>e</sup> commission et par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 8<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : La dénomination « Allée des Rochambelles » est attribuée à une allée du square Claude Nicolas Ledoux situé 10, place Denfert Rochereau dans le 14<sup>e</sup> arrondissement conformément au plan annexé à la présente délibération.